



Proces verbal de saisie vente

Par **flobleu31**, le **05/01/2016** à **14:35**

Bonjour,j'ai reçu la visite se matin d'un huissier accompagné de deux personnes pour un proces verbal de saisie vente.J'ai été surprise car je ne savais pas de quoi il retournait.C'est la societe cofidis laquelle j'ai fait un crédit il y a longtemps qui me réclame avec les intérêts qui triple la somme,de 14107 euros.Or je n'ai pas reçu d'autre courrier avant se procès verbal.Il est écrit après la désignation de mo nom et adresse et de la société:: Agissant en vertu d'un jugement réputé contradictoire en premier ressort rendu par le tribunal d'instance de saint maur des fossés TI le 02 juin 1997.
D'une cession de créance au profit du créancier requérant rendue par le tribunal d'instance de saint maur des fosses TI le 20 mars 2008.
Et faute d'avoir déféré à un précédent Commandement.
JE VOUS FAIS ITERATIF COMMANDEMENT DE PAYER.
Et il possible de réclamer cette argent aussi longtemps après et sans avoir reçu de commandement de payer?
Du coup mes meubles ont été noter par le huissier qui cela dit en passant était très gentil.MERCI si vous pouvez m'aider.FLORENCE

JE VOUS FAIS ITERATIF COMMANDEMENT DE PAYER

Par **youris**, le **05/01/2016** à **17:58**

bonjour,
sauf si vous avez déménagé sans indiquer votre nouvelle adresse, vous deviez être informé qu'une procédure était engagée par votre créancier pour obtenir le paiement de votre dette qui fait suite généralement à une procédure amiable infructueuse.
d'après votre message, vous auriez reçu un commandement de payer auquel vous n'auriez pas donné suite sauf si votre créancier ignorait votre adresse.
salutations